Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1216-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/1216
DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du premier décembre deux mil vingt-cinq.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, André GUILLEMOT, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Olivier LE COUVIOUR, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Catherine WAREMBOURG, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Cindy JACQUET, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Yannick CAOUDAL, Gaëlle BUCH, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
Marie-Andrée QUINIOU qui a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
Sylvie LASTENNET qui a donné pouvoir à Jean-Yves LE MENE
Marie-Noëlle DENECE qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Aurélien LE BRETON qui a donné pouvoir à Raymond CASTENDET
Guenhaëlle PEDRONO

Secrétaire de séance :
Cindy JACQUET

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux du Kreisker à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour les permanences de Ty info services de 2025-2028

André GUILLEMOT, adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, présente le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Ploeren et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'organisation des permanences de Ty info services ;

Considérant que Maison France Services, assure un service d'information de proximité à destination des administrés de la commune à travers Ty info services, que ce service est complémentaire à ceux déjà assurés par les services du CCAS de Ploeren et adapté aux besoins de la commune ;

Considérant le rapport d'activités 2024 de Maison France Service sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, et plus particulièrement les données relatives à la permanence mise en place sur la commune de Ploeren depuis 2022 ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1216-DE

Considérant qu'il convient de mettre à disposition des locaux adaptés au sein du CCAS de Ploeren, afin de faciliter l'accueil des usagers dans les meilleures conditions ;

Considérant que la convention jointe fixe les conditions de cette mise à disposition, notamment :

- Une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2025 ;
- La mise à disposition gracieuse d'un bureau équipé et des services téléphoniques et informatiques nécessaires ;
- L'organisation des permanences chaque mardi après-midi de 13h30 à 17h ;
- Les obligations respectives en matière d'assurance, d'entretien et de sécurité ;
- La possibilité de dénonciation de cette convention dans un délai de 3 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** la convention de mise à disposition de locaux du Kreisker par la commune à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'exercice des permanences de Ty info services à Ploeren ;

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gilbert LORHO



La secrétaire de séance,
Cindy JACQUET

